

Arrêté ministériel n° 2012-103 du 24 février 2012 portant modification de l'arrêté ministériel n° 2003-72 du 7 février 2003 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.656 du 7 février 2003 instituant un Comité Monégasque Antidopage

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Arrêté ministériel
<i>Date du texte</i>	24 février 2012
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 2 mars 2012 ^[1 p.3]
<i>Thématique</i>	Lutte antidopage

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2012/02-24-2012-103@2012.03.03>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 538 du 12 mai 1951 portant création et organisation d'un service d'inspection médicale des scolaires et des sportifs ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.052 du 26 mai 1977 organisant l'inspection médicale des sportifs ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.656 du 7 février 2003 instituant un Comité Monégasque Antidopage, modifiée par l'ordonnance souveraine n° 3.684 du 24 février 2012 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2003-72 du 7 février 2003 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.656 du 7 février 2003 instituant un Comité Monégasque Antidopage, modifié ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 959 du 7 février 2007 rendant exécutoire la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO adoptée à Paris le 19 octobre 2005 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.053 du 23 décembre 2010 rendant exécutoires en Principauté les annexes I et II de la Convention Internationale contre le Dopage dans le sport (UNESCO) ;

Les dispositions de l'arrêté ministériel n° 2003-72 du 7 février 2003 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.656 du 7 février 2003 instituant un Comité Monégasque Antidopage, susvisé, modifié, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes : *Voir l'arrêté ministériel n° 2003-72 du 7 février 2003.*

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 2 mars 2012

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2012/Journal-8058>